

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
29 juillet 2003
Français
Original: espagnol

**Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267
(1999) concernant l'Afghanistan****Lettre datée du 21 juillet 2003, adressée au Président
du Comité par la chargée d'affaires par intérim
de la Mission permanente du Venezuela
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La présente lettre fait suite à notre correspondance du 8 juillet 2003 transmettant le rapport que le Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela a établi en application des dispositions du paragraphe 6 de la résolution 1455 (2003) du Conseil de sécurité.

À cet égard, j'ai l'honneur de vous faire tenir en annexe une copie de la lettre du 18 mars 2003, émanant de la Division de police internationale du Service des enquêtes scientifiques et pénales, ainsi qu'une copie de la lettre du 25 février 2003, émanant de la Cellule nationale de renseignements financiers, ces deux correspondances concernant les mesures prises pour mettre en application les dispositions du paragraphe 1 de la résolution 1455 (2003). Je vous serais obligé de bien vouloir faire figurer le texte de ces deux correspondances en annexe du rapport présenté par le Venezuela.

L'Ambassadrice,
Chargée d'affaires par intérim
(*Signé*) Adriana **Pulido**



**Annexe I à la lettre datée du 21 juillet 2003, adressée
au Président du Comité par le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente du Venezuela
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Caracas, le 18 mars 2003

Monsieur Alcides Rondón Rivero
Vice-Ministre de la sécurité publique

Comme suite à votre lettre No 0096 du 17 mars 2003, j'ai l'honneur de vous informer qu'il ne figure dans nos dossiers aucun nom de personne, de groupe, d'entreprise ou d'entité lié à des membres de l'organisation terroriste Al-Qaida et domicilié dans notre pays. Je tiens également à vous informer qu'à cette date, aucun membre de ladite organisation n'a été arrêté au Venezuela.

Fait pour vous servir et valoir ce que de droit,

Le Commissaire général,
Chef de la Division de police internationale,
Service des enquêtes scientifiques et pénales
(*Signé*) Israel **Galindo Martinez**

**Annexe II à la lettre du 21 juillet 2003, adressée
au Président du Comité par le chargé d'affaires
par intérim de la Mission permanente du Venezuela
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Monsieur Alcides Rondón Rivero
Vice-Ministre de la sécurité publique
Ministère de l'intérieur et de la justice
Av. Urdaneta, Esquina de Platanal
Edif. Ministerio del Interior y Justicia, Piso 13

Comme suite à votre lettre No 0094 du 14 février 2003, reçue le 17 février 2003, j'ai l'honneur de vous informer qu'à cette date il n'a été procédé au blocage d'aucun compte appartenant à des personnes liées au réseau terroriste Al-Qaida et que les institutions financières dont nous assurons la supervision déclarent ne pas entretenir de relations commerciales ou financières avec les personnes et les organisations figurant sur les différentes listes qui ont été publiées à cet égard.

Veillez agréer, Monsieur le Vice-Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le responsable de la Cellule nationale
de renseignements financiers
(*Signé*) Francisco **Odremán Girón**